



AVIS DE COURSE Challenge de Printemps 2019

1 - ORGANISATION

1.1 La Société Nautique de la Trinité-sur-mer (S.N.T) organise le Challenge de Printemps 2019 sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

2 - REGLES APPLICABLES

La régata sera régie par :

- 2.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020
- 2.2 Les prescriptions nationales s'appliqueront aux concurrents étrangers
- 2.3 Les règlements fédéraux
- 2.4 La langue officielle de l'épreuve est le français

3 - ADMISSION

3.1 L'épreuve est réservée aux voiliers HABITABLES conformes à la législation maritime en vigueur, armement côtier (- 6 milles d'un abri).

La VHF (fixe ou portable) est obligatoire.

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.2 Voiliers jaugés IRC 2019 à jour de leur certificat et d'un coefficient minimum de 0.850.
- 3.3 Voiliers titulaires d'une carte d'identité Osiris Habitable en cours de validité, (Classes D, E, F, R, R2, R3, R4 Appartenant aux groupes 14 à 30 Nets)
- 3.4 Monotypes sous réserve qu'ils constituent au minimum une flotte de 5 bateaux.
- 3.5 Diam 24 one design
- 3.6 Mini 6.50 - Proto ou série - en solitaire ou en double
- 3.7 Pour la catégorie IRC Double, les bateaux devront être jaugés en IRC 2019. Les parcours seront de type côtier. Un classement général « Challenge de Printemps Duo » sera effectué pour les concurrents ayant participé à la moitié des courses courues et validées sur le Challenge de printemps Duo.

- 3.8** L'inscription d'un voilier sans numéro de voile ne sera pas acceptée.
Un numéro de voile devra obligatoirement être porté au minimum dans la grand-voile.
- 3.9** Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes pour la catégorie Double et au moins 3 personnes pour la catégorie équipage.
- 3.9** Les concurrents devront faire parvenir les documents suivants :
- ☞ La fiche d'inscription dûment remplie
 - ☞ Les frais d'inscription
 - ☞ Le certificat de jauge IRC 2019 ou Osiris Habitable en cours de validité ou pour les monotypes une attestation d'adhésion de classe
 - ☞ L'attestation d'assurance du voilier
 - ☞ 1^{ère} page de l'acte de francisation pour tout bateau français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur
 - ☞ Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - ☞ Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4 - DROITS A PAYER

Les inscriptions sont possibles en ligne sur le site www.snt-voile.org

Bateaux	Challenge de Printemps	Week-end
Moins de 9 m	290 €	85 €
De 9 m à 11 m	325 €	110 €
Plus de 11 m	375 €	120 €

Attention : le forfait d'inscription demi-saison s'appliquera uniquement aux bateaux de propriétaires inscrits ou aux bateaux loués pour les deux ou l'un des deux challenges au même skipper sur présentation du contrat de location.

Une remise de 20% sur les tarifs ci-dessus est accordée aux membres du Club (skipper à jour de sa cotisation de l'année en cours au moment du paiement).

5 - CALENDRIER ET PROGRAMME

5.1 Horaires :

Le Samedi : 14H00 Signal d'avertissement du 1er départ

Le Dimanche : 10H15 Signal d'avertissement du 1er départ

5.2 Calendrier du Challenge de Printemps

- 9 et 10 février 2019
- 23 et 24 février 2019
- 9 et 10 mars 2019
- 23 et 24 mars 2019
- 6 et 7 avril 2019

6 - INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront distribuées à chaque skipper une fois toutes les formalités d'inscription complétées.

Pavillon d'identification des différentes classes : les concurrents devront se procurer leur pavillon d'identification (liste des classes ci-dessous).

- IRC 1 flamme numérique 1
- IRC 2 flamme numérique 2
- IRC 3 flamme numérique 3
- IRC 4 flamme numérique 4
- IRC Double flamme jaune
- Grand-Surprise Pavillon C du code international
- Open 7.50 flamme numérique 7
- Classe 6.5 flamme Classe 6.5
- J 80 flamme numérique 8
- Osiris Habitable flamme numérique 9
- Open 5.70 flamme numérique 0
- Diam 24 OD flamme noire
- Mini 6.50 flamme mauve

7 - PARCOURS

7.1 Les parcours sont de types construits ou côtier. Le Comité de Course se réserve le droit d'effectuer d'autres parcours côtiers non précisés dans les Instructions de Course. Dans ce cas, le pavillon L sera envoyé sur le bateau Comité et le parcours sera annoncé par VHF sur le canal de course.

8 - CLASSEMENT

8.1 Un classement général avec remise de coupes et prix sera effectué à l'issue du challenge. Chaque course courue et validée a pour coefficient 1.

8.2 (a) Quand moins de 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

8.2 (b) Quand 7 à 10 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

8.2(c) Quand 11 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

8.3 Les bateaux jaugés IRC courent en temps compensé selon la formule :
Temps Compensé = Temps Réel x TCF ; le TCF étant celui du certificat IRC 2019.

A défaut de présentation du certificat de jauge IRC 2019, le coefficient attribué sera de 2.000 pour les courses courues et validées jusqu'à présentation du certificat de jauge valide.

Seul le week-end des 9 et 10 février 2019 pourra être couru sans certificat de jauge 2019 et fera l'objet d'un classement rétroactif.

Aucun classement rétroactif ne sera effectué pour les autres week-ends.

8.4 Les bateaux jaugés Osiris Habitable courent en temps compensé selon la formule :

Temps compensé = Temps Réel x TMF ; le TMF étant celui du certificat de jauge OSIRIS en cours de validité.

A défaut de présentation du certificat de jauge Osiris Habitable en cours de validité, le coefficient attribué sera de 2.000 pour les courses courues et validées jusqu'à présentation du certificat de jauge en cours de validité.

Aucun classement rétroactif ne sera effectué.

La Remise des Prix aura lieu le dimanche 7 avril 2019 après la course.

De nombreux lots sont prévus pour récompenser les équipages.

9 - SYSTEME DE PENALITE

Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2.

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité.

Une infraction aux RCV 28 et 31 pourra être sanctionnée d'une pénalité sans instruction par le Comité de Course.

10 - PLACE AU PORT

Tarif réservé aux bateaux participant aux régates organisées par la SNT.

Pour les bateaux n'ayant pas de contrat annuel, le Port de la Trinité-sur-mer offre des réductions jusqu'à 50 % sur les places au port pour tous bateaux participant aux Challenges*.

De même, une réduction de 50% est consentie pour une première manutention, 30% pour les suivantes*...

Afin de bénéficier de ces tarifs préférentiels, un formulaire est disponible à la Capitainerie :

- ☎ 02 97 55 71 49
- E.mail : trinite-sur-mer@compagniedesportsdumorbihan.fr
- Site : <http://www.compagnie-des-ports-du-morbihan.com>

*Sous conditions de respecter les règles de gestion du Port de La Trinité sur Mer (à disposition en Capitainerie)

11 - DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la Règle 4, Décision de courir. L'AO n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12 - DIVERS

12.1 Un service de petites annonces avec propositions ou demandes d'embarquement est disponible gratuitement à la S.N.T ou sur le site Internet du club : <http://www.snt-voile.org/club-adhesion-licence/bourse-aux-equippers/>

12.2 De nombreux hébergements sont possibles à proximité durant les week-ends d'entraînements : hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, appartements... Pour connaître les différentes propositions, l'Office de Tourisme peut être contacté au :

- ☎ 02 97 55 72 21
- E.mail : tourisme@ot-trinite-sur-mer.fr
- Site : www.ot-trinite-sur-mer.fr

13 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :
La SNT au 02 97 55 73 48 ou flr@snt-voile.org